



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 décembre,

À 20 heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	17

Date de la convocation

10.12.2024

Présents :

Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Louissette PERROTIN, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT.

Absents /Excusés : Mme. Claudie BLANC, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°50/2024

Objet : Mise à disposition ponctuelle du placier de Lourmarin auprès de la commune de Cucuron

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu du départ à la retraite du policier municipal, afin de former l'ASVP qui doit prendre son poste en début d'année et pour gérer la transition, il convient de trouver une solution temporaire pour assurer le placement du marché les mardis matins.

Parallèlement, il est précisé que la commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés, foires, occupations du domaine public, etc. auprès de la société DIGIT MARCHÉ.

Considérant que la commune de Lourmarin utilise le logiciel DIGIT MARCHÉ depuis plusieurs années, il est proposé une mise à disposition ponctuelle du placier de Lourmarin, les mardis matins, de 6H00 à 9H00, à compter du 07.01.2025 jusqu'au 28.02.2025. De plus, cette solution permettra d'intégrer sur le logiciel l'ensemble des informations relatives à la gestion des marchés au titre de l'année civile 2025.

Le coût horaire chargé de la mise à disposition est de 28.77 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de mise à disposition du placier de Lourmarin, les mardis matins, de 6H à 9H, du 07.01.2025 au 28.02.2025, moyennant une contrepartie financière de 28.77 euros/heure.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 19.12.2024

Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe



Publiée le :